

# LE COURRIER DU COMMERCE

### JOURNAL DES HALLES & MARCHES

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicains. Téléphone 33-84

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... 18 fr. par an

Mars... 25 fr.

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4 pages, sans colures... 6 fr. 75 la ligne

Chronique troisième page... 1 franc

Chronique deuxième page... 1 fr. 50

REDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TELEPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 60, Rue des Dominicains. Téléphone 33-84

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur Rédaction et Administration

## Enfonçons ces clous !

## DEUXIEME FOIRE DE LYON

« Nous voulons qu'un inventaire exact, méthodique, constamment tenu à jour, de toutes les ressources et de tous nos moyens d'importation, permette de rassembler en une organisation rationnelle les mesures que réclame l'alimentation nationale. Nous nous efforcerons de développer par tous les moyens la production de notre sol. »

« La situation n'est pas inquiétante, mais à condition que nous sachions nous imposer à temps les restrictions que commande une sage prévoyance. »

Ainsi parla notre nouveau Premier sur le rude problème de l'alimentation. Il est à constater que la question tient peu de place dans la déclaration, mais les déclarations ministérielles, comme les professions de foi, sont pure formalité.

Sous la pression des événements, combien banales sont, parfois, les phrases sacramentelles que l'on a coutume de prononcer au début de la prise de pouvoir !

La concision et la vague de la partie de la déclaration qui nous intéresse particulièrement ici me paraissent conduire à cette réflexion : qu'en haut lieu on est toujours fort embarrassé sur ce qu'il convient de décider pour faire face aux difficultés présentes et aux difficultés futures.

M. Herriot, avouons-le, a usé sans succès sa bonne volonté, son esprit d'initiative et son ardeur laborieuse. De son passage a gagné M. Sembat, un peu plus d'indulgence de l'opinion publique.

Tous se heurtent, bien entendu, aux énormes difficultés de l'heure présente, mais aussi à l'absence d'un programme rationnel pour résoudre les questions du ravitaillement, d'un programme dégagé des sophismes de plus en plus dangereux qui ont eu cours jusqu'à ce jour.

La déclaration est creuse sur les questions du ravitaillement. Inventaire, organisation rationnelle, développement des moyens de production de notre sol, formules théoriques auxquelles ne peut répondre un plan d'ensemble.

Il y en a un pourtant. Les commerçants se doivent de le prôner. Nous demandons la suppression des taxes avec corollaire, si l'on veut, la surveillance occulte et rigoureuse de toute tentative d'accaparement et de spéculation chthoné. Le législateur est armé. Et d'un.

Nous demandons que les réquisitions ne soient plus que pratiquées exceptionnellement. N'est-il pas inconcevable que dans certaines régions : celle de Lyon par exemple, l'interdit ait été mis sur les fourrages avec une telle exagération, qu'au lendemain d'une grosse production comme l'an dernier, ce soit la disette. Les foins sont introuvables, les rares chargements disponibles pour la cavalerie civile s'enlèvent à des cours de famine parce que l'Intendance a tout consigné, parce que des fonctionnaires, désireux de s'assurer un stock, ont demandé dans le rayon immédiat beaucoup plus qu'il n'était nécessaire, sans vouloir s'inquiéter d'autres considérations. Pendant que l'on vidait ou que l'on mettait l'embargo sur tout le rayon normal d'approvisionnement immédiat de la ville, plus loin restait et restait encore des greniers regorgant de foins.

Impossible au commerce de se les procurer, il n'a pas de wagons. Et de deux. Nous demandons le retour aux adjudications pour tout ce qui peut être acquis par adjudication. Si les Commissions des ordinaires trouvent leur compte à acheter de la viande et des légumes par voie d'adjudication, pourquoi toutes les autorités militaires n'y trouveraient-elles pas le même compte ?

Peut-on nier que là où le militaire, même nanti des pouvoirs les plus étendus, ne trouvera pas de la marchandise, dissimulée souvent devant la réquisition, le commerçant trouvera encore à s'alimenter ? Savoir dénicher la marchandise c'est de la compétence professionnelle. Le galeon ne saurait la supplier. Et de trois.

Nous demandons la suppression des Commissions de ravitaillement rendues inutiles par l'extension des adjudications. Combien de « pas à leur place » libérerions-nous ainsi ! Et de quatre.

Nous demandons que l'on rende au chef de gare l'autorité qu'il doit avoir, que l'on fasse cesser cette dualité du pouvoir civil et militaire et que chacun sache où sont ses responsabilités, que celles-ci soient réelles, que ce n'est pas impunément que l'on pourra gaspiller les moyens de transport. Et de cinq.

Nous demandons que l'on nous fabrique des wagons. Puisque les Boches nous en ont raffés, le seul moyen de remplacer le matériel qui nous manque, n'est-il pas de le construire à nouveau. Et de six.

Nous demandons bien d'autres choses encore. Mais arrêtons-nous aujourd'hui à ces points principaux.

ALBERT BOUTIN.

Les visiteurs affluent toujours nombreux en notre ville. Le temps, ces jours derniers, s'est malheureusement mis à la pluie, gênant un peu la circulation, retenant chez eux nombre d'acheteurs. Malgré tout, de nombreuses affaires ont été déjà conclues. D'autres importantes se traitent avant la clôture de la Foire. Le chiffre d'affaires de l'année dernière sera sûrement atteint, et même dépassé.

Il est seulement regrettable que les communications par chemin de fer ne soient pas plus commodées. Les difficultés que l'on éprouve actuellement à voyager, ne pouvant employer que des omnibuses, ou étant obligé de réunir plusieurs jours à l'avance ses places, a malheureusement empêché beaucoup d'étrangers de se rendre dans notre ville.

C'est là le seul mauvais son de cloche que nous puissions relever. Les stands finissent peu à peu leur installation. Tous, ou presque tous ont reçu à l'heure actuelle leurs produits, leurs marchandises et leur exposition est pour ainsi dire complètement terminée.

Des délégations françaises et étrangères sont déjà arrivées. Des délégués municipaux de Marseille et de Bordeaux, douze conseillers municipaux sont venus visiter notre Foire.

Une délégation de notables Marocains est arrivée mardi matin. Elle comprend six délégués désignés par le Résident général : trois viennent de Fes, les autres de Rabat, Marrakech et Mazagan. Cette délégation a visité surtout les stands de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Puisque nous parlons du Maroc, disons tout de suite que nous avons eu la bonne fortune de visiter, place Tolozan, le stand 47153 organisé par le Groupement Lyonnais du Maroc.

Nos concitoyens établis au Maroc ont créé, en septembre 1946, à Casablanca, un groupement ayant pour but de réunir les Lyonnais commerçants et industriels de la région établis au Maroc, de les grouper de telle sorte qu'ils forment un tout uni où l'expérience de tous est mise au profit de chacun. Ce groupement sert de trait d'union entre la région lyonnaise et le Maroc, il donne à nos commerçants, à nos industriels, tous les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les débouchés actuels au Maroc, reçoit et dirige leurs voyageurs à leur arrivée sur la terre marocaine, les guide dans le choix d'une clientèle.

Dans le Comité de patronage du groupement Lyonnais du Maroc, nous relevons les noms de MM. Herriot, sénateur, maire de Lyon; Général Lyautey, ancien résident général de France au Maroc; Général Gouraud, résident actuel, etc... Le Président du groupe est M. Mas, ancien conseiller général du Rhône, actuellement à la direction de la Banque Lyonnaise de Casablanca.

Dans son stand où se tiennent en permanence ses délégués, le groupement Lyonnais du Maroc expose de très intéressantes collections : produits manufacturés, tapis, spécimens de l'art décoratif indigène, produits du sol si riche du Maroc, etc...

Parmi les délégations encore attendues citons : celle d'Espagne qui doit être envoyée par la municipalité de Séville, et voyée par la municipalité de Suise, M. Maestri, préfet de l'Allier, ancien secrétaire général de la Préfecture de Lyon, est venu visiter la Foire accompagné du maire de Moulins et de délégués de la Chambre de commerce de cette ville.

Dans notre dernier numéro, nous avons donné le texte du discours prononcé par M. Achille Lignon, à la séance d'ouverture du dimanche dernier. Voici le discours prononcé par M. Coignet, président de la Chambre de commerce de Lyon :

« Nous apportons devant les si nombreux participants de la Foire de Lyon les félicitations de la Chambre de commerce au Comité de la Foire et à son président, M. Lignon, nos félicitations en face de cette réussite, que M. l'adjoint qualifiait tout à l'heure de triomphale. »

« Lorsque l'idée de restaurer à Lyon une Foire comme celles qui s'y tenaient au Moyen-Age fut émise, elle rencontra bien des sceptiques. Le Maire de Lyon voulut bien demander à la Chambre de commerce de lui émettre un avis motivé sur l'intérêt réel que pourrait présenter cette institution pour le commerce lyonnais et le commerce français, la Chambre de commerce procéda à une enquête. Elle avait dans ses rangs un aptote de cette idée, M. Rivoire, et tous, devant les faits révélaient, nous fûmes convaincus que l'institution à Lyon d'une foire adaptée aux nécessités de la vie moderne, serait un grand succès pour le commerce français. »

« A l'unanimité, nous émettes un avis favorable, et vous me permettez de rappeler qu'en 1887, lorsque l'on voulut restaurer à Lyon la foire qui avait été momentanément supprimée et la faire internationale, on procéda à une enquête. L'internationalité du rapport de ces enquêtes qui n'était pas lyonnais, ils proclamaient que Lyon a une situation géographique exceptionnelle, et ils l'indiquaient au choix du gouvernement royal pour l'institution de cette Foire. Lyon, au confluent de deux grands fleuves navigables qui, par le Rhône, a une porte ouverte sur le Levant, voisin d'un autre grand fleuve, la Loire, qui ouvre la porte sur l'Océan, à proximité de l'Italie, de la Suisse, de la Catalogne, a une situation unique en France pour être le

ge de la Foire. Le gouvernement donna raison aux enquêteurs et institua une Foire qui dura quatre siècles. « Notre enquête a bouti aux mêmes conclusions. Les deux fleuves existent toujours et, si le développement des chemins de fer a un moment arrêté la navigation intérieure, tous nos esprits s'accordent à reconnaître qu'elle va prendre un nouvel essor. »

« Le Rhône ouvre une porte, non seulement vers le Levant, mais par le canal de Suez, vers les pays d'Extrême-Orient, puis, par la constitution de notre empire de l'Afrique du Nord, vers cette merveilleuse province qui est à nos portes. »

Nous estimons que Lyon n'a rien perdu de son rôle géographique, il est le centre de tout le Sud-Est de la France et le lien avec nos voisins immédiats : Suisses, Italiens, Espagnols. Aussi, à la Chambre de commerce, nous avons émis l'avis que cette Foire devait être internationale, et qu'elle eût un organe autonome, qui en prenne la direction, le souci constant, pour en faire, non pas une manifestation passagère, mais une institution permanente. Ce Comité s'est fondé, réunissant dans son sein tous les éléments commerciaux de notre ville, appartenant, soit à la municipalité, soit à la Chambre de commerce, soit au commerce général. Je tiens à le féliciter du succès obtenu en pleine guerre. Si ce Comité avait été livré aux seules forces d'un comité privé, il n'eût pu réaliser tout son rêve. Heureusement, il a trouvé en moi, le maire de Lyon, un homme qui, saisissant la grande portée de cette œuvre, l'a prise en mains, lui a apporté le concours efficace de la municipalité lyonnaise et tout ce que son influence auprès des pouvoirs publics, auprès des ministères, pouvait obtenir pour vaincre les difficultés de l'heure présente. »

« Toutes ces difficultés ont été vaincues et nous voyons aujourd'hui s'épanouir sur nos quais cette pittoresque Foire, qui réunit un nombre considérable de commerçants. »

« Vous qui avez répondu à l'appel de Lyon, je termine en vous remerciant d'avoir bravé les difficultés actuelles pour venir au milieu de nous consacrer cette institution de la Foire de Lyon qui désormais durera un grand nombre de siècles, je l'espère. »

**LE SALON DE LA COUTURE PARISIENNE**  
Nos grands couturiers parisiens, qui avaient à l'Exposition de 1944 offert à notre admiration des merveilles d'art et de goût dans le cadre de décors ravissants, ont donné un nouveau témoignage de leur solidarité avec la ville de la soie. Ils exposent dans la salle des Réunions Industrielles du Palais du Commerce des spécimens de la mode parisienne, où nos complexes tissus soyeux se sont transformés en créations charmantes de grâce et de légèreté.

L'inauguration de ce Salon Parisien eut lieu mardi dernier à 4 heures, en présence de MM. Rault, préfet du Rhône; Lignon, président du comité de la Foire; Soulié, président du tribunal de commerce; de Mmes Herriot et Rault; de MM. Lévy, adjoint au maire; Pougère, conseiller général; Ennemond Richard, Ferrier, Rivoire et des représentants des maisons Aime-Montailhé, Beer, Berthe Hermance, Collet, Cheruit, Douillet, Lauvin, Margarine-Lacroix, Martial Armand, Maurice Mayer, Paquin, Zimmermann, Rédder, Worth, etc.

Un échange de paroles aimables entre MM. Aime, président de la chambre syndicale parisienne de la couture, et Achille Lignon, président du comité de la Foire, souligna la cordialité de cette réunion de nos grands fabricants lyonnais et des grands couturiers parisiens et l'on vida quelques coupes de champagne au succès de la Foire de Lyon et de la prochaine Foire de Paris.

**Les Congrès de la Foire**  
La commission des Congrès corporatifs de la Foire de Lyon a définitivement arrêté le programme du Congrès général qui se tiendra le jeudi 29 et le vendredi 30 mars, à 14 heures, salle du Conservatoire, quai de Bondy.

Première journée, 29 mars, 14 heures, sous la présidence de M. Achille Lignon.  
Réformes bancaires — Rapporteur : M. Pougère, fabricant de soierie, conseiller général du Rhône, président de la commission des congrès corporatifs de la Foire de Lyon.

Réformes concernant les transports terrestres, fluviaux et maritimes. Réformes postales et télégraphiques. — Echanges d'observations entre les Congressistes sur les différents points énumérés dans le questionnaire.

Deuxième journée, 30 mars, 14 heures, sous la présidence de M. Jean Coignet, président de la Chambre de Commerce de Lyon.  
Conférence de M. Victor Cambon, sur l'Enseignement technique.

Simplification du système douanier. — Rapporteur : M. Périgot, chef de service, établissements Lumière et Jouglé réunis, Lyon.

Réformes consulaires. — Echange d'observations entre les Congressistes sur les différents points énumérés dans le questionnaire.

Lutte contre l'alcoolisme. — Vœux soumis par la commission à la discussion et à l'approbation du Congrès.

**CONGRES DES INDUSTRIES MINIERES ET METALLURGIQUES**  
Le Congrès des Industries Minières et Métallurgiques aura lieu dimanche 25 mars, à 14 heures, salle des Fêtes du Conservatoire, quai de Bondy.

Cette réunion aura lieu sous la présidence de M. Edouard Herriot, maire de Lyon, sénateur du Rhône, assisté de M. Th. Laurent, ingénieur au corps des mines, administrateur directeur général de la Compagnie des Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt.

L'exposé des vœux du Congrès sera présenté par M. Robert Pinot, secrétaire général du Comité des Forges de France et de l'Union des Industries métallurgiques et minières.

**Visite Ministérielle**  
Demain dimanche 25 mars, à 10 heures : visite officielle de la Foire par MM. Clémentel, ministre du commerce et de l'industrie, et M. Herriot, maire de Lyon, sénateur du Rhône, président du Comité d'organisation.

La Maison Alibaux et Cie, fabrique de papiers, 78, rue Molière, à Lyon, a été fondée en 1837 ; elle possède une usine à Vedène (Vaucluse). Elle produit tous les papiers pour écriture, impression et pliage industriel.

**Pendant la durée de la Foire de Lyon, le COURRIER DU COMMERCE publiera des numéros spéciaux à très gros tirage.**

**CONFERENCE DE M. VILLEMEN**  
Le dimanche 25 mars à 9 heures et demie du matin, dans la salle du petit Amphithéâtre du Palais des Beaux-Arts (entrée rue de l'Hôtel-de-Ville) aura lieu une conférence de M. Villemén, Président de la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics, sous les auspices des organisations locales et régionales.

Les entrepreneurs et les industriels du Bâtiment et des Travaux Publics y sont spécialement conviés. Le savant Conférencier dont la renommée n'est pas à faire, dans notre région surtout, y traitera de questions d'actualité qui seront d'un grand intérêt pour tous.

**PENDANT LA DUREE DE LA FOIRE DE LYON, LE « COURRIER DU COMMERCE », QUI N'ACCÉPTE ORDINAIREMENT QUE DES ABONNEMENTS D'UN AN, SERA VENDU EXCEPTIONNELLEMENT AU NUMERO DANS LES KIOSQUES A JOURNAUX SITUES SUR LE PARCOURS DE LA FOIRE, AVEU DE LA REPUBLIQUE ET PLACE BELLECOUR.**  
PRIX DU NUMERO : 20 centimes.

## TRIBUNE LIBRE

**Cultivateurs, semez-en quand même !**  
Je crois avoir avec moi toute l'armée paysanne, pour protester devant la décision prise par MM. les membres de la commission de l'Agriculture, qui, d'un trait de plume, ont supprimé la prime de 20 francs pour chaque nouvel hectare ensemencé en 1946. La commission prétend que ce n'est pas au nombre d'hectares ensemencés, mais bien à l'effort des cultivateurs qu'il faut en attribuer le rendement. Ces vœux-là sont à l'encontre de la réalité, car si vous voulez obtenir un grand rendement, il est essentiel d'avoir une grande étendue de semence.

Je ne discute pas dans lequel de ces champs le cultivateur doit semer son blé, lui seul est initié à cette cause, il sème où il faut semer, et un point c'est tout. Mais qui donc serait assez sot pour croire que pour bénéficier de la prime de 20 fr. par hectare cette année, le cultivateur a pu semer du blé dans un champ de balais, ou autre impropre à lui payer ses frais, pour bénéficier de la prime de 20 fr. quand il aura par hectare trois journées de charrue, total 60 francs plus autant de semence, tout compté 120 francs.

Ces Messieurs dont les vœux sont ainsi basés, je regrette de le leur dire : or voit bien qu'ils n'ont jamais tenu le corces de la charrue. Du reste, ils seront initiés à la fin de cette année sur le rendement, à proportion des hectare ensemencés, car sur cent hectare en 1945, il y en a cette année à peine soixante-dix d'ensemencés. Alors, c'est là que nous allons voir s'il a suffi de peu pour récolter beaucoup.

Encore, à quoi la faute si nous avons peu semé ? moi je ne suis pas qualifié pour le savoir. Seulement ce que je sais, c'est que des territoriaux mobilisés, ayant des machines à battre, se sont vu refuser des sursis. Du fait il est résulté que les batteuses faisant défaut, nous avons battu nos blés vers le 13 octobre quand nous aurions dû commencer d'en semer le 1<sup>er</sup>. Les pluies étant arrivées vers le 20 du même mois, la semence a été gâchée.

Mais, pourquoi donc que les personnes qui ont la responsabilité du pouvoir

et dont les vœux ne sont pas assez larges, ne s'adressent-ils pas à des hommes compétents en ce qui concerne chaque corporation lorsqu'ils ont des affaires à traiter vis-à-vis de chacune d'elles ? Comme disent les paysans, s'il en était ainsi, les affaires iraient bien mieux

qu'elle ne vont pas ; que de denrées, que d'argent seraient économisés pour le bien de la France !  
QUINCY, cultivateur, Conseiller d'arrondissement de Buxy (Saône-et-Loire).

## LA Question des Peaux en Poils A LA BOUCHERIE DE PROVINCE

Ensuite de la réunion qui eut lieu au « Courrier du Commerce », le 16 janvier dernier, j'ai adressé mon rapport à tous les syndicats qui ont bien voulu nous donner leur adhésion. Beaucoup d'autres, depuis, se sont joints à nous, voyant que notre point de vue était adopté par une grande partie de la Boucherie de province.

D'accord avec M. Michon, président de la Fédération de la Boucherie de l'Est, Centre et du Sud-Est, j'écrivis à M. Lefèvre, président du Syndicat général de la Boucherie française, 11, rue du Roule, à Paris, pour le prier de bien vouloir préparer un Congrès général de la Boucherie auquel nous inviterions tous les parlementaires influents et, après entente avec eux, nous irions discuter nos revendications près du ministre compétent.

C'était la solution la plus sage et la plus claire que nous puissions proposer. A cette lettre, M. Lefèvre me répondit, le 5 mars dernier, à peu près en ces termes :

Paris, le 5 mars 1947.  
Monsieur Nicollef,  
J'ai reçu votre lettre, ainsi que le rapport que vous m'annoncez. Je vous en remercie. Mais avant de prendre une décision, je tiens à être fixé sur le résultat d'une entrevue que je dois avoir demain avec M. Herriot, ministre du ravitaillement.

Je vous tiendrai au courant du résultat de cet entretien. J'en avise également M. Michon. Veuillez agréer, etc...  
Signé : LEFEVRE.

Cette première lettre me laissa un peu perplexe et j'écrivis à M. Michon pour lui faire part des réflexions qu'elle me suggérait.

A mon avis, c'était un enterrement de première classe qui nous était offert au sujet de la question qui nous intéressait. Je ne croyais pas être si bon prophète. Malheureusement, une deuxième lettre, datée de Paris, du 12 mars, vint confirmer mon appréhension. La voici textuellement :

Paris, le 12 mars 1947.  
Monsieur Nicollef,  
44, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.  
Monsieur et cher Confère,  
Comme suite à ma lettre du 5 courant, je m'imprime de vous faire connaître les résultats de mon entretien avec le Ministre du Ravitaillement, M. Herriot.

Me faisant discrètement l'écho des doléances de la corporation sur la question des cuirs, j'ai appuyé énergiquement sur le point que vous me signaliez.

M. Herriot a bien voulu me donner les explications suivantes, que je vous apporte le plus fidèlement possible : l'Intendance fournit à la tannerie tous les cuirs verts qui lui sont nécessaires en boeufs, vaches et taureaux et elle lui réquitionne à un prix très bas, correspondant à peu près au prix de revient, les trois quarts environ des cuirs qu'elle produit.

La tannerie ne peut donc disposer, pour le public, que du quart à peu près de sa production, et il faut que sur ce quart elle réalise le bénéfice normal de sa production totale. C'est cette situation qui explique le prix en apparence anormal des cuirs vendus au public.

Devant cette situation et surtout devant l'attitude de M. Herriot, qui ne serait pas disposé à vouloir modifier cette manière de faire, je suis convaincu qu'une réunion du Syndicat général de la Boucherie française ne pourrait donner aucun bon résultat.

Vous savez combien les intérêts de la corporation me sont chers ; aussi, pas à approuver ma manière de voir, qui me paraît la plus sage. Par ce même courrier, j'écris la même lettre à M. Michon. Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur et cher Confère, l'expression de mes meilleurs sentiments.  
Le Président,  
Signé : LEFEVRE.

Nous ne pouvons donc approuver la manière de voir de M. Lefèvre et je me suis permis de le lui faire savoir par la lettre suivante, datée de Grenoble, le 17 mars 1947 :

Monsieur Lefèvre, président du Syndicat général de la Boucherie française, 11, rue du Roule, Paris.  
Monsieur,  
Vous voudrez bien m'excuser pour la liberté que je prends de vous écrire à nouveau.

Je n'ai pu lire vos deux lettres, des 5 et 12 mars écoulés, sans être profondément surpris. Il est vrai que je ne suis qu'un petit commerçant provincial, à l'intelligence peut-être pas bien claire, ni bien vaste, mais l'ans ma simplicité il me semblait, en lisant votre dernière lettre, lire une justification du Syndicat des tanneurs.

Est-ce une aberration ? En tout cas, ma conscience ne serait pas satisfaite, et je croisais ne plus avoir droit à l'estime de mes collègues qui ont eu confiance en nous et nous ont donné pleins pouvoirs pour les représenter, si j'acceptais de suivre votre sage conseil.

J'ai donc le regret de vous dire que, sans vous, la Boucherie de province, forte de son bon droit et convaincue de sa juste cause, mènera quand même à bien ses justes revendications.

Autour de M. Michon, notre président, et de M. Marty, président de la Fédération du Midi, se grouperont toutes les bonnes volontés. Nos collègues et les femmes de nos collègues, comptent sur nous pour défendre leurs intérêts ; nous n'y faillirons pas, n'ayant qu'un but précis, résumé en cette maxime : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.  
Signé : P. NICOLLET.

Par cette correspondance, la Boucherie de province sera édifiée. Mais qu'elle se rassure, nous continuerons la campagne qui a si bien commencé, avec les vaillants organes de la Boucherie de province, le « Courrier du Commerce » et le « Journal de la Boucherie du Midi », nous mènerons le bon combat.

Nous demandons simplement la justice et l'égalité. C'est à nos parlementaires, directement, que nous allons nous adresser et, par eux, à l'opinion publique.

Nous possédons des précisions et des arguments pour étayer la question qui a été posée.

Nous les présenterons au grand jour de la discussion. De son côté, la Fédération du Midi ne reste pas inactive. M. Marty, son président, a fait une étude très intéressante sur les prix des cuirs bruts, le prix de revient du cuir tanné et la vente de ce dernier.

Il sera peut-être utile, pour donner une plus grande portée à nos revendications, de réunir sous peu un grand Congrès dans une grande ville de province où assisteraient en masse les présidents et délégués de tous les Syndicats de province.

Nous y convierions nos parlementaires et même nous pourrions inviter Messieurs les tanneurs à venir discuter, contradictoirement avec nous, cette grosse question et il leur sera ainsi possible de se laver au grand jour de l'accusation que nous leur faisons, de nos mauvaises premières, réquisition qui ne devrait profiter à aucun si ce n'est à l'Etat, il leur est permis de faire des bénéfices que nous estimons être scandaleux.

Nous leur demanderons de bien vouloir nous expliquer cette anomalie : Alors qu'en juillet 1944, nous vendions nos cuirs 180 fr. environ, une paire de chaussures valait de 20 à 25 francs ; aujourd'hui, nos cuirs sont réquisitionnés à 183 fr. 60 et une paire de chaussures vaut de 40 à 45 fr. Alors que nous voyons augmenter les dividendes des Sociétés de tannerie, chez nous ce sont les charges de toutes sortes qui, seules, dominent. Nous faisons donc appel à tous ceux qui ont le cœur vaillant, à toutes les bonnes volontés d'où qu'elles viennent, nous savons qu'elles seront nombreuses à venir nous apporter le réconfort de leur appui moral.  
P. NICOLLET.



fr.; rouille 32 à 35 fr.; bois Campêche...

TARTRES ET DERIVES

Montpellier, 20 mars. — Nouvelle hausse sur ces produits.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

LE GRUYERE TAXE
La taxation du gruyère entrerait en vigueur, paraît-il, le 1<sup>er</sup> avril.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Lyon, 23 mars. — On cote à la Halle des Cordeliers: beurre taxé; poulets Bresse de 6 à 6,50; poulets montagnards...

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE DE GIVORS

La Chambre syndicale a tenu une réunion à l'Hôtel de Ville le mercredi 7 courant à 5 heures du soir.

Bulletin des Vins et Alcools

SITUATION GENERALE
Vins. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Alcools. — La crise des transports encaisse toujours les transactions qui sont absolument nulles.

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Volailles. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Beurre. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

Œufs. — Les affaires sont calmes par suite de la restriction toujours plus grande des expéditions...

PARIS-LA VILLETTE

Lundi 19 mars. Amenés: 2096 2096 2096 270 250

Boeufs... 1436 1436 280 268 248
Vaches... 135 435 256 246 234

Taureaux... 1022 1022 370 310 260
Veaux... 10915 10915 434 380 334

Moutons... 3718 3718 418 400 364
Porcs... 2096 2096 270 250

On cote au demi-kilo net: Boeufs. — Animaux de 1<sup>er</sup> choix 1,30 à 1,50; limousins 1,28 à 1,48; blancs 1,27 à 1,47; gris 1,27 à 1,47; manœuvres 1,20 à 1,40; qualité ordinaire en manœuvres anglaisés 1,20 à 1,40; normands 1,22 à 1,40; charolais et nivernais 1,22 à 1,40; choletais, nantais, vendéens 1,25 à 1,32; sortes de fournitures 0,98 à 1,09; viande à saucissons 0,80 à 0,92.

Vaches. — Bonnes génisses 1,32 à 1,53; vaches d'âge 0,92 à 1,10; petite viande de toutes provenances 0,90 à 0,94.

Taureaux. — De choix 1,18 à 1,35; qualités entra-deux 1,08 à 1,15; sortes de fournitures 0,95 à 1 franc.

Veaux. — De choix, Brie, Beauce, Gâtinais 1,75 à 2,10; qualité ordinaire dit 1,70 à 2 franc; manœuvres 1,60 à 1,85; gournayeux et picards 1,45 à 1,60. Service et Midi 1,45 à 1,60. Champenois 1,65 à 2 franc.

Moutons. — 1<sup>er</sup> choix et agneaux 2 franc à 2,35; nivernais, bourbonnais et berrichons 1,65 à 2,10; brebis métisses 1,62 à 2,05; albigeois et limousins 1,62 à 2,05; arigeois, agonais, Toulouse 1,57 à 2,03; Haute-Loire, Sarthe, Vendée 1,52 à 1,65. Midi 1,28 à 1,70.

Porcs. — Amenés: 2810 2810 418 400 364

Marché très modérément approvisionné. Tenue ferme et prix soutenus aux environs de ceux de lundi dernier pour les moutons et les porcs, avec une avance de 0,04 à 0,06 pour le gros bétail et de 0,10 à 0,16 pour les veaux.

On cote au demi-kilo net: Boeufs. — Animaux de 1<sup>er</sup> choix 1,33 à 1,53; limousins 1,32 à 1,52; blancs 1,32 à 1,52; gris 1,32 à 1,52; manœuvres 1,28 à 1,43; qualité ordinaire en manœuvres anglaisés 1,28 à 1,43; normands 1,31 à 1,47; charolais et nivernais 1,35 à 1,40; choletais, nantais, vendéens 1,28 à 1,35; sortes de fournitures 0,96 à 1,12; viande à saucissons 0,83 à 0,95.

Vaches. — Bonnes génisses 1,35 à 1,55; vaches d'âge 0,95 à 1,13; petite viande de toutes provenances 0,93 à 0,97.

Taureaux. — De choix 1,20 à 1,37; qualités entra-deux 1,10 à 1,17; sortes de fournitures 0,97 à 1,02.

Veaux. — De choix, Brie, Beauce, Gâtinais 1,80 à 2,10; qualité ordinaire dit 1,75 à 2,05; champenois 1,70 à 2,05; manœuvres 1,60 à 1,90; gournayeux et picards 1,20 à 1,65. Service et Midi 1,20 à 1,65.

Moutons. — 1<sup>er</sup> choix et agneaux 2 franc à 2,35; nivernais, bourbonnais et berrichons 1,65 à 2,10; brebis métisses 1,65 à 2,10; albigeois et limousins 1,65 à 2,10; arigeois, agonais, Toulouse 1,60 à 2,05; Haute-Loire, Sarthe, Vendée 1,55 à 1,70. Midi 1,40 à 1,70.

Porcs. — De l'Ouest et vendéens 1,25 à 1,45; du Centre 1,25 à 1,45; limousins et auvergnats 1,25 à 1,45; coches 1,10 à 1,25.

MARSEILLE 21 mars. Moutons. — Nous avons 4.469 moutons et brebis ou pays, soit 1.000 têtes de plus que le marché précédent.

Malgré cet excédent de marchandise les cours ont subi une forte hausse estimée de 40 à 45 fr. les 100 kilos. Les transactions ont été très actives et le nombre de moutons n'a pu satisfaire la demande de tous les acheteurs.

On cotait: les moutons de 400 à 445 francs et les brebis de 400 à 420 francs.

Œufs. — Amenés: 155 boeufs et 13 vaches du pays. Nous avons 41 bêtes de moins que la semaine dernière.

Nous avons eu une hausse de 25 fr. par 100 kilos sur les boeufs et vaches.

On payait les boeufs gris de 300 à 310 francs; les vaches première qualité de 280 à 295 francs; de deuxième qualité de 270 à 280 francs.

Vente active sans renvoi.

AVIGNON 20 mars. On a vendu: Boeufs et vaches: par suite de pénurie de transport, marché varié jusqu'à 3 franc, et plus; veaux, de 180 à 190 sur pied; moutons, 350 à 370; agneaux, 250 à 300; cochons 340 à 350, viande nette; petits cochons 50 à 70 fr. la pièce. On cote sur pied: cochons, 245 à 260; agneaux 160 à 175 les 100 kilos.

SOURE 21 mars. Foire passablement approvisionnée pour l'époque, mais le nombre des acheteurs présents a motivé une hausse assez sensible sur tous les bestiaux en général.

On a vendu: boeufs de boucherie, 340 de 85 à 135 franc; veaux, 500, de 130 à 160 francs; porcs, 110, de 260 à 290 franc; cochons gras de 220 à 250 franc, les 100 kilos sur pied.

Le bétail de culture est très recherché et se vend à des prix plus élevés que celui de boucherie.

DIJON 22 mars. On a vendu: 44 moutons de 3,20 à 4 franc; 50 veaux de 1,84 à 2 franc; 64 porcs de 2,80 à 2,90.

LOUHANS 20 mars. Petite foire de quinzaine assez bien approvisionnée, activité sur les laitiens et les porcs gras, baisse sur les veaux, les boeufs se vendent toujours cher.

On cote: Boeufs de boucherie, 68 à 70 franc; 50 kilos; de trait, 850 à 1.200 la paire; taureaux 400 à 600 francs la pièce; vaches pour boucherie, 65 à 68 franc; 50 kilos; laitières 600 à 600 franc la pièce; génisses 170 à 210 la pièce; moutons 65 à 75 les 60 kilos; veaux, 60 à 75 les 60 kilos; porcs 133 à 140 franc; 50 kilos; cochons gras 120 à 128 franc; 50 kilos; truies pleines 250 à 350 franc; laitons 60 à 90 francs la pièce.

300 moutons, 3.00, 3.60, 3.10; 154 brebis, 3.00, 3.30, 2.70 porcs; 389 agneaux, 2.00, 2.60 et 2.00; 223 veaux, 1.70, 1.60, 1.60; 11 porcs, 2.50, 2.74 et 2.60 poids vifs.

On a vendu: 26 boeufs de 150 à 160 franc; 27 vaches de 145 à 158 franc; 9 taureaux de 135 à 145 franc; 88 veaux de 100 à 110 franc; 113 moutons de 220 à 240 franc; 140 porcs, de 200 à 205 franc.

Achats de Laines par le Service de l'Intendance en 1917

Conformément aux instructions du ministre de la guerre le service de l'Intendance va procéder en Algérie, en 1917, à l'acquisition amiable de toutes les laines « exportables » propres aux besoins de l'Armée (laines pour drap, pour couvertures, matelas, etc.)

Les achats se feront comme l'an dernier, par des commissions analogues aux commissions d'achats de moutons ou de céréales, opérant dans certains centres et se rendant en outre à des foires ou aux époques fixées d'avance dans les principaux marchés lainiers de leur circonscription.

Les achats effectués l'an dernier ont donné de bons résultats et ayant été avantageux pour les producteurs et négociants, il est certain que cette année, l'empressement des intéressés ne sera pas moins grand.

L'Administration compte d'ailleurs sur le patriotisme et les sentiments élevés de tous pour lui rendre facile la tâche qui lui incombe et qui touche de si près à la Défense Nationale.

MARIAGE

Nous apprenons le mariage de Mlle Marie Antoinette Paret, fille de notre excellent ami Paret, secrétaire général du Syndicat interdépartemental de la Boucherie de la région lyonnaise, avec M. Joseph Morillon.

Nos bien sincères félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

SAINDOUX-SALAISINS

Lyon, 23 mars. — On cote à la Halle des Cordeliers: saucissons de porcs de 5,50 à 7 franc; épaules 4 à 5 franc; jambons 5,50 à 6 franc; mortadelle 6 franc le kilo.

Chicago, 20 mars. — Saindox. — On cote mai 19,70 cents (253,75 les 100 kilos); juillet 19,67 cents (253,36); lards en barils. — Mai 31,27 cents (220,74 les 100 kilos); juillet 31,40 cents (220,74).

Côtes de porc. — Mai 18,02 cents (232,11 les 100 kilos); juillet 18,12 cents (232,40).

Recettes de porcs à Chicago 7,000; aux villes de l'Ouest 41,000.

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

MINISTRE DE LA GUERRE Avis. Marseille, le 31 mars. Première sous-intendance, 9 rue Sainte-Victoire. Adjud. tourteaux variétés blanche, dite Rusisque ou Oromandel fabriqués exclusivement avec des graines d'arachide.

COMMISSION DES ORDINAIRES Résultats. Avignon, 20 mars. — 7<sup>e</sup> génie. Adjud. de viande. Adjudicataire: Vouland, 247 le kilo.

Rosne, 2 mars. — Caserne Combe Fourniture viande, 219 fr. les 100 kilos.

Oran. — 5 avril, 9 heures matin, 6 chasseurs d'Afrique, quartier H. Duivard Joseph-Andrieu. Adjud. viande fraîche, période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Soumissions avant 1<sup>er</sup> avril, 16 heures.

FOURRAGES A LA RATON Résultats. Limoges, 14 février. — 14 heures. Adjud. fourrage pour la place de Bellac, adjud. Massaloux à Magnac-Laval à 0,40.

BUREAU DES DOMAINES Avis. Le Mans. — 20 mars, 14 heures 30. Manutention militaire, avenue Thiers, adj. de l'enlèvement d'issues de l'abattoir municipal pendant le mois d'avril: pr. lot, suif de dégraissage, environ 20 kilos par jour; 2<sup>e</sup> lot, cretons provenant de la fonte des cuirs, environ 5 kilos par jour; 3<sup>e</sup> lot, lèdes, os, cornes et pieds; 4<sup>e</sup> lot, estomacs et intestins, frissures et fraissures, manelles et vessies; 5<sup>e</sup> lot, sang.

VENTES DE CUIRS ET PEUX. Dijon. — Vente publique du 12 mars. Laureau. — Abais de Dijon (aux 52 kilos): veaux sans tête lourds, 7 k. 2, sucs réquis; moyens 5,77 k. réquis; légers à k. 6, sucs. 229; extra-lourds, réquis; moutons laine 122,75 à 120 casiers, 80 franc.

Nantes. — Vente publique de l'Union et mars (Abais de Nantes). — Cours v. c. q. v. dée. veaux p. c. quelconques. Prix aux 50 kilos: veaux à tête légers 4,5 et sous 167,50 à 192,50; extra-légers 172,50 à 197,50; Paris 117,50 à 202,50.

Rennes. — Vente publique Loulier du 14 mars. (Abais de Rennes). Prix aux 50 kgs: veaux à tête lourds et moyens, réquis; légers 6 k. et sous 177,63 à 200 franc; veaux s. l. lourds et moyens, réquis; légers 7 k. et sous 185 à 207,50; veaux parls 75 à 85; moutons laines salés, 12 à 122; 1/2 laine et rasens, 70.

Vergerol, 15 mars. — Il n'y a pas de changement sur le marché. La situation continue pareille à précédemment, par suite de la restriction des importations.

De nouvelles ventes ont été annoncées en cuirs frigorifiques de l'Amérique du Sud. Elles ont été faites aux derniers cours, tant pour le compte de l'Amérique que pour l'Angleterre, ces derniers affaires étant traitées pour le compte du Gouvernement anglais.

Les cuirs divers qui arrivent à Liverpool se vendent facilement, mais les affaires pour embarquement restent arrêtées.

Angers. — Vente Béouin du 16 mars. — Cuir avec c. déer. Prix aux 50 kgs: veaux légers avec tête 160 à 200,30 sans tête 175 à 215; moutons laine 119,2 à 113,10.

Bulletin financier

Lyon 23 mars. Le marché a, en général, légèrement décliné, sans que l'on puisse en connaître la raison exacte. Les banques russes sont déçues cependant. Des réalisations nombreuses ont eu lieu.

3 1/2, 61,80; 5 %, 88,10; Crédit Lyonnais 1.197; Briansk 440; Banque Nationale, cré. 617,50; Saint-Etienne 2.225; Proges 1.930; Béchny 1.645; Rochet 1.005-1.000; Bourchambault 1.740; Hotchkiss 530-535; Jorges d'Allevard 940.

La souscription aux obligations du Crédit Foncier, actuellement terminée, a été un bon résultat.

À la Bourse de Paris, parmi les banques on cote aujourd'hui très ferme à 2,15 la Banque de France qui n'avait pas été cotée depuis quelque temps. La Banque de Paris regagne encore 10 francs à 1.020, le Lyonnais est ferme à 1.194.

SONS DE RIZ D'ITALIE. Adresser demandes à Egli-Bontems, courtier, quai Fulchiron, 43, Lyon. Tél. 31-64.

Cours de Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

CAOUTCHOUCS. Lyon, 23 mars. Vieux Caoutchoucs: enveloppes autos lisses marq. div. 55 60; enveloppes autos lisses Michelin 60 65; enveloppes voitures lisses 30 35; enveloppes autos lisses 15 20; caoutchouc veaux souples 50 55; caoutchouc pneus avec loutre 50 55; caoutchouc pneus sans loutre 75 80; caoutchouc rouges autos soup. petits morceaux 200 210; caoutchouc rouges autos soup. ent. 250 260; caoutchouc rouges veaux souples 200 210; caoutchouc à air gresle fil. soup. 25 30; caoutchouc à air 1/2 loutre 180 190; caoutchouc à air roug. ou gris, sech. 60 65; caoutchouc lisses 60 65; caoutchouc bruns de mer découpés 45 50; caoutchouc nœuds 60 65; caoutchouc de voitures d'enfants 25 30; caoutchouc rouges et divers 80 85; caoutchouc 100 kilos franco Lyon.

CHIFFONS. Lyon, 23 mars. Chiffons pour Papeterie: toiles propres blanches 90 95; toiles usées toile et coton 40 45; toiles usées 30 35; toiles durs 40 45; toiles usées 25 30; chiffons mêlés 60 65; chiffons blancs 65 70; chiffons clairse pur 75 80; cordes grosses, cordages 100 120; les 100 k. gare des vendeurs région lyonnaise.

CHIFFONS de Laine. Nouveautés 180 190; drap beaux laines 140 150; drap usés de crinoline fil 10 15; drap vieux métr. déteint 85 90; drap vieux métr. non déteint 50 60; mérinos noir 90 120; mérinos couleur 100 200; mérinos mêlés 200 220; mérinos blancs 140 150; mérinos jaunes 50 60; caoutchouc lisses mêlés 150 200; caoutchouc à matelas, sans crins 200 250; caoutchouc à matelas, avec crins 150 200; caoutchouc 100 kilos franco Lyon.

MÉTAUX. Vieux métaux. Ferrailles. Lyon, 23 mars. Ferrailles, riblons 5 10; fonte grise ou mécanique 20 25; fonte marmite ou brute 12 14; essieux et bandages 18 20; vis de pressoir, rails 18 20; poutrelles, bouts d'arbres 20 22; débris de tôles neuves 12 14; débris de tôles usées 12 14; vieille tôle platinage 12 14; tôle de chaudères dérivées 13 14; tournure de fer grosse 4 4,50; tournure de fer petite 2 2,50; tournure de fonte propre 5 6; débris de tonneaux 5 6; tessons de soufreux 4 5.

Fers blancs. Rognures, blanc brillant 9 10; Rognures, blanc terne 8 9; Vieilles boîtes de conserves 10 11.

Cuivre. Cuivre rouge, non étamé 380 390; Cuivre rouge, étamé 370 380; Bronze 380 390; Cuivre jaune, lourd et léger 190 200; Tournure de cuivre rouge 370 380; Tournure de bronze 320 330; Tournure de cuivre jaune 150 160; Tournure de laiton 200 230.

Zinc. Rognures de zinc 160 170; Vieux zinc ordinaire 150 170.

Tous les prix ci-dessus s'entendent pour une certaine quantité. Les prix de tous ces articles restent fermes et une augmentation est à prévoir dès la reprise des transports.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON. Vente aux Enchères Publiques. Les vendredis 30 et samedis 31 mars 1917, deux heures du soir, sur la place du Marché aux chevaux à Lyon Perrache, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de:

34 CHEVAUX REFORMÉS des chasseurs d'Afrique

Tous les amateurs, marchands de chevaux, commerçants, industriels, éleveurs, etc., seront admis à enchérir; aucun certificat ne sera exigé.

Les chevaux peuvent être examinés la veille de la vente, de 9 heures à 10 heures, à Sathonay et le jour de la vente une heure avant les enchères, sur le marché aux chevaux.

Le prix sera payé comptant avec 0/10 en sus pour tous frais et les chevaux seront livrés après le paiement sans harcel.

# AUX DEUX PASSAGES

Actuellement: **MISE EN VENTE** des Nouveautés de la Saison **LYON** Assortiments considérables à tous nos Comptoirs

Ne perdez pas votre temps à chercher ce que vous trouverez sans autre peine que celle de faire connaître au Grand Public ce que vous désirez obtenir.

## LES PETITES ANNONCES

### TARIF ET CONDITIONS

Dans cette rubrique, nos abonnés et leurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit technique, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même qu'ils ont la recherche d'une situation pour eux-mêmes ou de leurs enfants, nous leur offrons paraitre des annonces aux conditions suivantes :

Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

### MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

A VENDRE presse à haute densité système Pisonnier et 2 presses à bras système Pisonnier n° 11 de fer tout gansés pour pressage à haute densité, S'adr. Bureau du Journal 69

A VENDRE 1° une batteuse neuve marque A. Merlin à grand travail avec engrenage automatique; 2° une locomobile anglaise à chaudière 3 années de travail; 3° une presse à fourrages à haute densité; 4° grand rendement (1 balte à la minute); 5° quatre presses à haute densité, marque C.I.M.A., moteurs horizontaux. Ces presses ont peu travaillé. Ecrire à Dupont, bur. du journal 26

A VENDRE moteur-presse fourrages, C.I. M.A., parfait état de marche. Ecrire à Delbert, 41, rue Raymond-IV, Toulouse.

ON DEMANDE presse à fourrage à bras, soit à louer, soit à acheter. Ecr. Aubin-Terrassier, à Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres).

### OFFRES DE MARCHANDISES

STUBEN à Chelles (Seine-et-Marne), grand atelier, fourrages, légumes secs, fruits, mailles, vins et cidre, Gros et détail (regott toute offre).

## POUR NOS JARDINS

Autant pour être agréable aux lecteurs du COURRIER DU COMMERCE que dans l'espoir d'être favorisé de leurs commandes, j'offre de leur expédier, en bon temps, franco gare française, contre mandat-poste de 5 fr. pour tous frais, une des 20 collections suivantes (2 demi-collections 5 francs) :

- |                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 30 Iris de Jardins, bien assortis | 6 Cyclamens de Perse.             |
| 15 Variétés de Plantes vivaces.   | 30 Gladiols en mél., le cost, 9/1 |
| 6 Plantes grimpantes.             | 75 Grilles d'Asperges.            |
| 6 Arbustes à fleurs.              | 6 Fraisiers en 3 variétés.        |
| 6 Arbustes à feuillage            | 15 Fraisiers en 5 variétés.       |
| 6 Rosiers sans                    | 20 Grosseillers à grap. en 10 v.  |
| 6 grimpants                       | 6 Variétés d'Arbres fruitiers.    |
| 6 Lilas simple ou double          | 4 — Pêchers.                      |
| 4 — Buissons                      | 4 — Poiriers.                     |
| 4 — Pruniers herbacés             | 4 — Pommiers                      |

A ceux qui désireraient plusieurs collections je leur offre à 14 fr. les 3; 26 fr. les 6; 85 fr. la série complète.

Pour profiter des prix réduits ci-dessus, la commande doit être accompagnée de son montant.

Catalogue Graines et Plantes étrangères sur demande.

**Frédéric BROSSY**

Marchand Grainier  
8-10, rue de la Balme, LYON

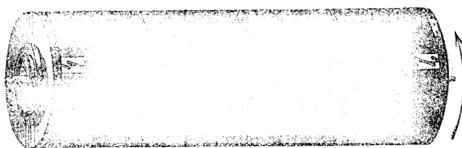
La MEILLEURE PUBLICITE est celle du COURRIER DU COMMERCE

FOURNITURES GENERALES POUR LA MEUNERIE

## CHARLAS & BROCAS

Quai Saint-Vincent 61 - LYON

BOIRS à bluter  
POILES métalliques  
MEULES de Moulin



HUILES MINERALES POUR LE GRAISSAGE

### CAMIONS

autos, 2, 3, 4, 5 tonnes, très bon état, livrables de suite.

GRAND CHOIX de voitures MODERNES de toutes FORCES et tous GENRES, VENDUES avec GARANTIE.

ECOLE DE CHAUFFEURS  
45, Cours de la Liberté.

### SOLDATS!

Futurs soldats, permis, apprentis chauffeurs. Nous vous faisons obtenir Brevet auto, rapide, ainsi que tous derniers renseignements concernant cet emploi dans l'armée. Prix défiant concurrence.

Ecole de Chauffeurs, 48, c. de la Liberté.

## BOYAUX

Si vous voulez être servis bien et rapidement en BOYAUX de toutes sortes écrivez à

### B. KONRAD

Près les Abattoirs DIJON  
Téléph. 338 Adr. télégr. KONRAD-DIJON

### Aux 200.000 Corsages

12, Rue Centrale, LYON

A l'occasion de la FOIRE, grande réclame de blouses : plus de mille modèles, prix sans pareils; spécialité de blouses la plus importante de Lyon. Voir notre rayon de tailleurs.

### PHOTO-ECLAIR

10, Rue Jean-de-Tourne, LYON  
(entre la place des Jacobins et la place de la République)

PRIX SPECIAUX POUR EXPOSANTS

Cartes d'identité pour Passeport  
Brevet de Chauffeur d'Automobile  
Permis de Séjour  
Travaux pour MM. les Amateurs  
TRAVAUX SOIGNES

On opère Jour et Nuit, Ouvert Dimanches & Fêtes

### UN VITICULTEUR

offre les vins de sa récolte garantis naturels

	par Hecto de 500 à 550	par Hecto de 550 à 600	par Hecto de 600 à 650
COTEAU 1° choix 1916	76	78	80
Base Gris 1916	80	82	84
Vin blanc de table 1916	85	87	89

Sur gare de départ contre remboursement, sans escompte.

S'adr. en toute confiance au DOMAINE SAINTE-CECILE, par Roujan (Hérault) — Echantillon gratis.

## Commerce, Industrie, Agriculture

ADRESSES RECOMMANDEES

**CAOUTCHOUCS**  
CAN et Cie, 75, rue Saint-Lazare, Paris caoutchoucs bruts et guita-percha

**CONTENTIEUX-TRANSPORTS**  
Maurice WERNERT, 56, cours Morand, Lyon. Téléph. 63-25. Réclamations et procès contre les Cies de chemin de fer

**CAFES, POIVRES**  
Joseph DANON et C<sup>e</sup> Importateurs, Le Havre (Seine-Inférieure).

**CONTRIBUTIONS**  
Paul VILLARD et C<sup>e</sup>, 33, rue Victor-Hugo, Lyon, experts vérificateurs de matière de contributions directes. Réclamations Renseignements.

**DENREES DIVERSES**  
Légumes secs, conserves, produits chimiques, savons et tous produits alimentaires. Léon LOBJOIE, courtier, Malakoff (Seine)

**FROMAGES**  
KRAUER et PELISSIER, 14, 15, 16, quai de Rive-Neuve, Marseille.

**GRAINS, FOURRAGES**  
A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux.

**Achats d'avoines toutes sortes et belles orges.** Envoyer juste prix et échantillons. POTOI, grains, Nangis (Seine-et-Marne). Paiement contre remboursement; toiles à rendre ou ses toiles

**LEGUMES SECS**  
ETLIN Paul, 9, rue du Louvre, Paris.

A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux

**POMMES DE TERRE**  
F. MALLARD 10, rue Pavé-d'Amour, Marseille

**SAVONS**  
NEGREL Auguste, 11, cours Lieutaud, à Marseille

**VINS ET SPIRITUEUX**  
MADON E. et F., courtiers à Marseille

**BUREAU DES DOMAINES DE LA ROCHE-SUR-YON (Vendée)**

Le lundi 26 mars, à 14 heures, à La Roche-sur-Yon, dans la cour de la caserne Travot, il sera vendu aux enchères :  
1.780 kilos environ débris de drap.  
500 kilos environ débris de toiles.  
100 kilos environ débris de harnais.  
100 kilos environ débris de velours.  
2.000 kilos papier d'enveloppes de cartouches.

Papier d'écritures et de registres à mettre au pilon, environ 3.500 kilos, à prendre dans diverses administrations de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Pour les papiers, on pourra soumissionner par lettres cachetées adressées au Bureau de l'Enregistrement et des Domaines, rue Chanzy. — Paiement à la livraison avec 5 0/0 en sus pour tous frais.

**CIDRE 22 Fr. l'HECTO**  
Nouveau doux pur  
RIVIERE, La Bernerie, Loire-Inférieure.

## TAILLEUR

TELEPHONE 28 56

# ANGE BALLESTEROS

BOIS DE LA LIBERTÉ, 43  
LYON  
COUTURIER

## Cuirs et Peaux en Poils

ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE

Anciennes Maisons Pierre VERJUS fondée en 1853  
J. VERJUS et Cl. MORIN, 1857-1913

## VERJUS FRERES

47, Chemin du Pré-Gaudry, 47  
Téléph. : 54-39 LYON Téléph. : 54-39

## L'Union de la Boucherie Lyonnaise

ET DE LA REGION

La Plus importante Fondation de Suif de la contrée

ACHETE toutes les Qualités et Quantités de SUIFS

RECOMPENSEMENT IMMEDIAT

USINES ET BUREAU

33, Avenue de l'Abattoir — LYON VAISE  
Téléph. 8427 Adr. télégr. UNION SUIFS LYONVAISE

## PH. LAFON, INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR, A TOURS

INSTALLATIONS COMPLÈTES ET TRANSFORMATIONS DE MOULINS

Moulins à Cylindres "LAFON"  
Plansichters "LAFON"  
etc.

Pétrins Mécaniques ET APPAREILS  
Pour Boulangeries - Pâtisseries

PRIX ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

## SAINDOUX

et Spécialités en Gros

VENTE ET ACHAT

SAINDOUX DE LYON et DE MÉRIGNY  
MONTAGNE FAÇON BOULANGER

G. BERRY, Aîné  
25, rue Amédée-Bonnet  
LYON

Près l'angle des rues Eugène-et-Soltau

BOYAUX SALES  
Fournitures générales pour CHARCUTERIES et BOUCHERIES  
outillages, poivres, épices, etc.

# GRAND BAZAR DE LYON

Rue de la République — Place des Cordeliers — Rue Tupin — Rue Grolée

ENTRÉE LIBRE On y Trouve de Tout PRIX EXCEPTIONNELS

4 Etages de Vente desservis par 2 Ascenseurs